



Opérationnalisation de la Déclaration de Stockholm:

Traduire les engagements pour la paix et la sécurité des jeunes dans le plan de travail et de l'action du Dialogue international (DI)

La Réunion globale du Dialogue international qui a eu lieu à Stockholm le 5 Avril a approuvé plusieurs priorités pour le DI de se concentrer sur au cours des prochaines années. Dans la déclaration, le Dialogue international engage à contribuer à la mise en œuvre de l'Agenda 2030 en utilisant de nouveaux principes de Deal. Il est précisé que le New Deal est un cadre essentiel pour la réalisation de la résilience et de développement des résultats dans des environnements fragiles et touchés par un conflit et pour répondre à l'engagement de «ne laisser personne en marge». Il est également reconnu qu'il ne peut y avoir de paix durable sans l'inclusion significative de la société civile, y compris les jeunes dirigeants et axés sur les organisations des jeunes.

Le Dialogue international engage à «reconnaître et exploiter le potentiel positif de la jeunesse pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État en alignant la mise en œuvre du New Deal à la résolution 2250". CSPPS est se réjouit de l'inclusion de cette reconnaissance/engagement dans la Déclaration de Stockholm et souhaite exposer des principes généraux et des propositions spécifiques pour le suivi de cet engagement et de faciliter sa mise en œuvre effective.

I. Principes généraux

Opérationnalisation des engagements de Stockholm sur la paix de la jeunesse et de la sécurité (YPS) exige effectivement l'application de plusieurs principes clés dans le développement du mandat IDPS et plan de travail, y compris:

- **«Ne laisser personne en marge» - la jeunesse en tant qu'acteurs de la paix/agents de changement.** Le Dialogue international souligne l'engagement de l'Agenda 2030 pour «laisser personne en marge. Dans la Déclaration de Stockholm un engagement spécifique reconnaît le rôle central de la jeunesse pour contribuer à une paix durable.
- L'adoption d'une **approche axée sur les jeunes** qui examine le rôle potentiel des jeunes dans tous les aspects du travail du Dialogue. Le Dialogue devrait renforcer ses efforts pour inclure et accroître la représentation des jeunes et leur engagement dans sa prise de décision à tous les niveaux et de construire sur les potentialités positives des jeunes comme agents de changement dans les transitions vers la résilience.
- Application d'une **approche multi-niveaux** qui combine 1) Le dialogue en mettant l'accent sur la prise en compte des jeunes en tant qu'acteurs de la paix et participants sur les voies vers la résilience; 2) le développement de la narration sur ce pour représenter les jeunes comme acteurs du changement positif; 3) le DI se rapporte à d'autres aspects pertinents de la résolution 2250 adoptée à l'unanimité; 4) examiner les options concrètes pour relier l'accent sur JPS à un débat plus large sur la nécessité d'apporter des perspectives significatives (et éviter leur marginalisation) dans les Etats fragiles ou affectés par le conflit. Résoudre les problèmes qui contribuent à la vulnérabilité des jeunes et mettre l'accent sur la lutte contre

les tendances qui font de ce groupe, en particulier réceptifs aux tendances de la radicalisation dans la mise en œuvre du New Deal.

- Assurer uniformément la **participation significative des jeunes**, les jeunes représentants/institutions et les jeunes dirigeants politiques et économiques impliqués dans la mise en œuvre de la résolution 2250, l'ODD 5, 10 et 16, et des initiatives connexes.
- Assurer l'**expertise des jeunes** est disponible pour la conception/mise en œuvre des activités du DI/New Deal au niveau du pays, régional et mondial.

II. Mandats pour IDPS et groupes de travail

Afin de refléter et opérationnaliser les engagements de Stockholm sur JPS, les mandats pour les IDPS et les groupes de travail devraient:

- Référencer/refléter le fait que la **Déclaration de Stockholm** engage à «**reconnaître et exploiter** le potentiel positif de la jeunesse pour la consolidation de la paix et renforcement de l'État en alignant la mise en œuvre du New Deal à la résolution 2250".
- Le DI devraient se fonder sur les capacités, les réseaux et les ressources des jeunes existants (comme pacificateurs ainsi que les citoyens concernés) dans leurs pays et communautés, ainsi que pro-activement tendre la main à leurs représentants et les plateformes connexes au niveau international.
- Veiller à ce que **les structures du DI à tous les niveaux** permettent une participation cohérente et efficace des jeunes et des jeunes représentants/institutions travaillant sur la mise en œuvre de la résolution 2250/l'ODD 16 (et connexes les ODD 5 et 10). En outre, l'expertise de la jeunesse et de représentation doivent être régulièrement disponibles pour la conception/mise en œuvre des activités du DI.
- Identifier et soutenir les organisations dirigées par des jeunes et **remédier aux inégalités du genre** et l'autonomisation des jeunes femmes dans la consolidation de la paix et la résolution des conflits.

III. Plans d'action et de travail

Afin de réaliser ce mandat et de respecter les engagements de Stockholm, les plans d'action et de travail devraient:

- Fournir la **traduction à l'action de l'engagement** à reconnaître et à exploiter le potentiel positif de la jeunesse pour la consolidation de la paix et le renforcement de l'État.
- Prise en charge et le suivi des activités stratégiques pour aligner la mise en œuvre du New Deal avec la résolution 2250 et les activités proposées émergeant de cette résolution.
- Faciliter un **environnement propice** dans lequel les acteurs de la jeunesse sont reconnus et bénéficient d'un soutien adéquat pour mettre en œuvre la prévention de la violence et les activités de consolidation de la paix.
- Créer un **groupe de travail** ad hoc du DI qui élabore des recommandations politiques pour l'inclusivité de la jeunesse au sein du DI, ainsi que la consécration de la valeur pour l'embarquement sur le développement des jeunes.
- Des **actions tangibles** et solides doivent être convenues qui permettra d'améliorer l'intégration des jeunes dans le New Deal; action positive sur l'inclusion des jeunes dans les différents groupes de travail du New Deal et l'inclusion des perspectives des jeunes dans les évaluations de fragilité.
- Fournir du **soutien de suivi** sur les activités de CSPPS à ce jour qui incluent l'engagement dans le travail du BACP et le groupe de travail des Nations Unies sur la jeunesse et consolidation de la paix qui inclut une recherche en cours pour produire le rapport global du Secrétaire général de l'ONU sur la jeunesse, la paix et la sécurité; l'événement parallèle prévu sur la résolution 2250 lors du Forum politique de haut niveau sur le développement durable; et les efforts renouvelés pour faire en sorte que les organisations dirigés et concentrés par/sur les jeunes

font partie des équipes pays pour la mise en œuvre durable du New Deal et d'autres priorités liées au DI dans le contexte de la résolution 2250.

- CSPPS a défendu la recherche mondiale sur **la prévention et la lutte contre l'extrémisme** et le suivi des initiatives et des programmes est un autre domaine où le DI peut entrer en partenariat puisque la recherche inclut les jeunes comme une de ses priorités. Ces activités doivent inclure un inventaire et une analyse des perceptions des jeunes sur les concepts de la Paix/ contre l'extrémisme et de radicalisation étant donné que se lancer dans un processus comme celui-ci pourrait aussi donner une solution possible sur la meilleure façon d'aborder ces questions.

IV. Structure de soutien et des mécanismes au niveau des pays

Pour permettre à ces activités, les structures et les mécanismes devraient soutenir au minimum:

- Assurer la **participation** constante des jeunes et des jeunes représentants/institutions travaillant sur la mise en œuvre de la résolution 2250 et l'ODD 16 (les ODD 5 et 10), tels que la société civile de la jeunesse locale et internationale et les jeunes pacificateurs.
- S'assurer que **l'expertise des jeunes** est régulièrement disponible pour la conception et la mise en œuvre des activités du DI à tous les niveaux.